



Circulaire n° 3752

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes organisant l'enseignement musical

Objet : Demande d'informations supplémentaires – enseignement musical année scolaire 2018/2019

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, nous tenons à vous informer qu'un groupe de réflexion interministériel auquel le SYVICOL et la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical ont été associés, a été mis en place en vue de la révision de la loi sur l'enseignement musical.

Afin de permettre à nos services de disposer des données financières détaillées en vue des discussions au sein du groupe de réflexion, nous vous saurions gré de bien vouloir retourner, au ministère de l'Intérieur – Direction des Finances communales, les deux annexes suivantes dûment complétées et certifiées exactes par le collège des bourgmestre et échevins de la commune respectivement par le bureau du syndicat de communes :

- 1. annexe 1 relative aux enseignants pendant cette même période**
- 2. annexe 2 relative au tableau synoptique de l'engagement du secteur communal dans l'enseignement musical**

par voie électronique à l'adresse mail finances@mi.etat.lu jusqu'au **10 janvier 2020 au plus tard**.

Les communes ou syndicats de communes n'ayant pas organisé de cours d'enseignement musical dans le cadre de la loi précitée sont invités à retourner uniquement l'annexe 2. Il y lieu d'indiquer le cas échéant les dépenses sous forme de subside (aide) alloué au profit des élèves (remboursement entier/partiel du minerval dû; remboursement entier/partiel d'une taxe non-résidents payée par l'élève; etc.)

Pour tout renseignement supplémentaire, Madame Claudine Gonzalez (tél. 247-84643 ; e-mail : Claudine.Gonzalez@mi.etat.lu), agent de la direction finances communales du ministère de l'Intérieur et Monsieur Gilles Lacour, chef de la direction générale de l'enseignement musical du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (tél. 247-65923 ; e-mail : Gilles.Lacour@men.lu) se tiennent à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse**



Claude Meisch

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexes